

Les orientations d'aménagement sont définies sur les zones ouvertes immédiatement à l'urbanisation AU1 et U2 :

- Le développement de la zone AU1 du nouveau quartier porté par la commune
- Le développement de la zone AU1 située entre les tennis et le centre ancien
- Le développement de la zone AU1 en face du cimetière
- Le développement de la zone AU1a du terré
- Le développement de la zone U2 de Soustrade
- Le développement de la zone U2 située entre la route du Fousseret et la route de Marignac-Lasclares.
- Le développement de la zone AU1 de Descaillaux

Le développement de la zone AU1 du nouveau quartier porté par la commune

Orientations

- Une voie primaire à créer afin de connecter la zone aux voies en place sans multiplier les accès directs sur les voies existantes et en limitant les impasses.
- Des voies secondaires à créer afin de desservir des lots de part et d'autre de ces voies, et de structurer le bâti à implanter.
- Un alignement du bâti à mettre en place afin de souligner les perspectives sur le château.
- Un cône de vue sur le château à conserver par la voie qui sera créée.
- Des liaisons douces à créer afin de lier les quartiers nouveaux anciens, mais aussi à les relier aux équipements publics (école en particulier)
- Un espace voué au développement de logements locatifs à proximité des espaces bâtis et de l'espace vert à créer
- Une placette à aménager afin de faire le lien avec la zone d'habitat plus diffuse située au nord du bourg.

Réseaux sur le secteur

- Le réseau AEP est en diamètre 110 mm arrive par l'entrée sud et permettra l'alimentation de la zone.
- Le réseau d'assainissement collectif arrive par l'entrée sud et permettra la collecte des eaux usées de la zone.

Le développement de la zone AU1 entre les tennis et le centre ancien

Orientations

- Une voie secondaire à créer afin de desservir des lots de part et d'autre de cette voie, et de structurer le bâti à implanter. Cette voie devra relier la RD au Nord à la voie communale 7 à l'est afin de limiter les impasses.

Réseaux sur le secteur

- Le réseau AEP est en diamètre 175 mm passe le long de la RD pour desservir la zone.
- Le secteur est desservi par le réseau d'assainissement collectif en place sous la RD.

Le développement de la zone AU1 en face du cimetière

Orientations

- Une voie secondaire à créer afin de desservir des lots de part et d'autre de cette voie, et de structurer le bâti à implanter. Cette voie devra relier la Voie communale 2 à l'ouest à la zone AU0 à l'est afin de limiter les impasses.

Réseaux sur le secteur

- Le réseau AEP est en diamètre 175 mm passe le long de la RD pour desservir la zone.

- Le secteur est desservi par le réseau d'assainissement collectif en place sous la RD.

Le développement de la zone AU1a du Terré

Orientations

- Une voie secondaire à créer afin de desservir des lots de part et d'autre de cette voie, et de structurer le bâti à implanter. Cette voie devra relier la RD au Nord à la voie communale 7 à l'est afin de limiter les impasses.

Réseaux sur le secteur

- Le réseau AEP est en diamètre 63 mm passe le long de la VC2 pour desservir la zone. Un renforcement du réseau depuis le Terré devra être réalisé.
- Le secteur sera en assainissement individuel du fait de la bonne aptitude des sols à l'assainissement.

Le développement de la zone U2 et AU0 de Soustrade

Orientations

- Une voie secondaire à créer afin de desservir des lots de part et d'autre de cette voie, et de structurer le bâti à implanter. Cette voie devra relier les deux voies communales à l'ouest et au sud afin de limiter les impasses.

Réseaux sur le secteur

- Le réseau AEP est en diamètre 100 mm passe le long de la voie communale pour desservir la zone.
- Le secteur est desservi par le réseau d'assainissement collectif en place sous la RD.

Le développement de la zone U2 située entre la route du Fousseret et la route de Marignac-Lasclares.

Orientations

- Une voie secondaire à créer afin de desservir des lots de part et d'autre de cette voie, et de structurer le bâti à implanter. Cette voie devra relier les deux routes départementales au nord et au sud afin de limiter les impasses.

Réseaux sur le secteur

- Le réseau AEP est en diamètre 175 mm passe le long de la RD au sud pour desservir la zone.
- Le secteur sera desservi par le réseau d'assainissement collectif à terme.

Le développement de la zone AUY de Descaillaux

Orientations

- Une voie primaire à créer afin de desservir des lots de part et d'autre de cette voie, et de structurer le bâti à implanter. Cette voie devra relier la voie communale à l'ouest et au sud afin de limiter les impasses.
- Le canal devra être conservé afin de pérenniser l'alimentation du canal.
- La zone de recul inconstructible devra faire l'objet d'un aménagement paysager afin de limiter l'impact paysager des bâtiments d'activité.

Réseaux sur le secteur

- Les réseaux AEP sont en diamètre 63 mm et 110 et desservent sur les parcelles.
- Le secteur est en assainissement non collectif.

Les extensions de réseaux pourront faire l'objet d'une Participation pour Voirie et Réseaux afin de limiter les investissements publics.